

Interpellation présentée par la députée :
Mme Sophie Forster Carbonnier

Date de dépôt : 5 mai 2010

Interpellation urgente écrite

Comment faire pour prendre un taxi à Genève lorsque l'on voyage avec des enfants et sans siège d'enfant sous le bras ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} avril dernier de la nouvelle teneur de l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation routière stipulant que les enfants de moins de douze ans mesurant moins de 150 cm doivent toujours être attachés par un dispositif de retenue pour enfant approprié (par ex. un siège d'enfant), de très nombreux taxis refusent de prendre en charge des familles voyageant avec des enfants.

Le slogan « Genève, un monde en soi » revêt ici une signification toute particulière. De nombreuses familles débarquant à l'Aéroport de Cointrin se retrouvent en effet à attendre désespérément qu'un taxi daigne leur accorder le privilège d'une course ... sans siège d'enfant.

Cette situation est inadmissible, tant du point de vue de la sécurité des enfants, que de l'image négative qu'elle donne de l'accueil à Genève.

Ma question au Conseil d'Etat est la suivante :

Que compte faire le Conseil d'Etat pour que les familles puissent prendre un taxi à Genève sans avoir à se déplacer avec leurs propres sièges d'enfants ?